

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 24 AVRIL 2026**

Date de convocation
17 avril 2026

Date d'affichage

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 22

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-quatre avril**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept avril par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU,

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Jean-François LEFEBURE (arrivée à 21h15), Danielle DUMONT, Philippe GILLET (procuration de Damien FROMONT), Marie UZON-VIANA, Xavier BOZO, Gratiane DES DORIDES, Christine OUTREVILLE, Sylvie BLAVIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Stéphanie WURPILLOT, Virginie PRESLES, Caroline DESPRES, Julien SCIAUVAUD, Aurélia CHAPELAIN, Karen ALVAREZ, Julien RENAULT (procuration de Guillaume SABOURAULT), Brian CHANTOMAUD, Hugo TROMENSCHLAGER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Charbel EL HANNA, Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvie BLAVIN), Damien FROMONT (procuration à Philippe GILLET), Guillaume SABOURAULT (procuration à Julien RENAULT)

Danielle DUMONT est nommée secrétaire de séance.

2026-049 : Budget annexe Eau et Assainissement / Budget primitif 2026

Madame la conseillère déléguée Stéphanie WURPILLOT, rapporteur de la Commission Finances, rappelle à l'assemblée que le budget annexe Eau et Assainissement est voté selon la nomenclature M49.

Comme pour la nomenclature M57, cette nomenclature prend désormais en compte le dispositif de la fongibilité des crédits, en remplacement des dépenses imprévues. Ce dispositif permet à l'assemblée d'autoriser le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de chaque section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire rend compte à l'assemblée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Madame la conseillère déléguée présente à l'assemblée le projet de budget annexe primitif pour l'exercice 2026, examiné par la commission Finances le 08 avril 2026 et transmis aux conseillers municipaux le 10 avril 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,
Vu le règlement budgétaire et financier,
Vu le projet de budget annexe primitif 2026,

Entendu l'exposé de Madame la conseillère déléguée Stéphanie WURPILLOT, rapporteur de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ADOPTE le budget annexe primitif 2026, qui s'établit comme suit :

	Dépenses		Recettes
Exploitation	239 095.61 €		239 095.61 €
011	66 048.74 €	70	102 000.00 €
042	161 646.87 €	74	0.00 €
63	7 000,00 €	75	6 511.55 €
65	1 200.00 €	77	0.00 €
67	2 000,00 €	042	48 000.00 €
68	1 200.00 €	R002	82 584.06 €
Investissement	601 233.87 €		601 233.87 €
16	30 000.00 €	10	0.00 €
20	100 000.00 €	13	24 118,00 €
21	100 000.00 €	16	0.00 €
23	323 233.87 €	040	161 646.87 €
040	48 000.00 €	R001	415 469.00 €

- VOTE le budget annexe primitif 2026 au niveau du chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement,
- AUTORISE le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section d'exploitation, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des deux sections,
- DONNE MANDAT au maire pour l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU






BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT / BUDGET PRIMITIF 2026

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

I/ Eléments de contexte – Présentation de la Commune

La Commune de Nogent sur Vernisson compte 2 603 habitants (chiffres INSEE à compter du 1^{er} janvier 2026). Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Commune est membre de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, issue de la fusion des anciennes communautés de communes de Châtillon-Coligny, de Bellegarde et de Lorris.

Le centre-bourg de la Commune est enserré entre la RD2007 à l'est et la voie de chemin de fer Paris-Nevers à l'ouest. Dans les années 70, a été créé le Domaine du Baugé, qui compte aujourd'hui environ 400 maisons d'habitation, au sud du centre-bourg.

La Commune de Nogent sur Vernisson possède un certain nombre d'équipements communaux à destination de sa population : un pôle sportif (gymnase, dojo, stade de football, courts de tennis et tennis couvert), des salles communales (maison des associations, château), une médiathèque communale avec salle d'exposition.

Deux écoles publiques sont présentes sur son territoire :

- Une école maternelle, qui compte quatre classes depuis la rentrée 2022-2023, située rue de Montbouy,
- Une école élémentaire, qui compte six classes depuis la rentrée scolaire 2022-2023, située rue de Montbouy.

Un restaurant scolaire, situé sur le site de l'école élémentaire, accueille les enfants des deux écoles. La Commune met en place également un service de garderie périscolaire à destination des enfants des deux écoles.

A l'est de la RD2007, le Domaine des Barres regroupe un certain nombre d'institutions : une annexe du LEGTA du Chesnoy, avec environ 200 étudiants, l'arboretum national des Barres, l'INRAE, l'IGN.

II/ Ressources et charges des sections d'Exploitation et d'Investissement

Le budget annexe Eau et Assainissement, assujéti au régime de la TVA, concerne les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif. Pour la gestion de ces deux services, la Commune a conclu deux délégations de service public avec Véolia Eau à compter du 1^{er} janvier 2014, pour une durée de 15 ans, et perçoit une surtaxe pour financer son budget annexe.

Besoin de financement de la section d'investissement

Section d'exploitation	dépenses	recettes	solde
Résultats propres à l'exercice	160 096.45 €	133 347.68 €	-26 748.77 €
Solde exercice antérieur	0,00 €	109 332.83 €	109 332.83 €
Résultat à affecter			82 584.06 €
Section d'investissement	dépenses	recettes	solde
Résultats propres à l'exercice	276 575.45 €	162 939.50 €	-113 635.95 €
Solde exercice antérieur	0,00 €	529 104.95 €	529 104.95 €
Solde d'exécution			415 469.00 €

Restes à réaliser	dépenses	recettes	solde
Investissement	20 776.88 €	0,00 €	-20 776.88 €
	Solde		394 692.12 €

Au vu des résultats de l'exercice 2025 et des restes à réaliser 2025, la section d'investissement 2026 ne présente pas de besoin de financement.

Affectation du résultat 2025 de la section de fonctionnement

ANNEE 2024		ANNEE 2025	
Exploitation		Exploitation	
Résultat (sans N-1)		Résultat (sans N-1)	
RF	139 616,86 €	RF	133 347,68 €
DF	175 159,46 €	DF	160 096,45 €
Résultat	-35 542,60 €	Résultat	-26 748,77 €
Résultat (avec N-1)		Résultat (avec N-1)	
RF	284 492,29 €	RF	242 680,51 €
DF	175 159,46 €	DF	160 096,45 €
Résultat	109 332,83 €	Résultat	82 584,06 €
Affectation 2025		Affectation 2026	
002 excédent reporté	109 332,83 €	002 excédent reporté	82 584,06 €
1068	0,00 €	1068	0,00 €

Compte-tenu des résultats de l'exercice 2025 et de l'absence de besoin de financement pour la section d'investissement 2026, le résultat d'exploitation 2025 est affecté en intégralité en section d'exploitation 2026, pour couvrir l'amortissement des dépenses d'équipement, et afin de ne pas augmenter les surtaxes eau et assainissement.

Section d'Exploitation

La section d'exploitation du budget annexe primitif s'équilibre à hauteur de **239 095.61 € HT**, compris l'excédent reporté N-1 de 82 584.06 €.

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	BP 2025	BP 2026	Chapitres budgétaires	BP 2025	BP 2026
011- Charge à caractère général	68 000.00 €	66 048.74 €	70- Vente de produits fabriqués	100 000,00 €	102 000.00 €
63- Impôts, taxes, reversements	30 000.00 €	7 000.00 €	74- Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €
65- Autres charges de gestion	1 200,00 €	1 200.00 €	75- Autres produits de gestion courante	6 602.22 €	6 511.55 €
67- Charges exceptionnelles	2 000,00 €	2 000.00 €	77- Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €
68- Dotations aux provisions	1 200.00 €	1 200.00 €	042- Opérations d'ordre de transfert	47 589.55 €	48 000.00 €
042- Opérations d'ordre de transfert	154 676.75 €	161 646.87 €			€
022- Dépenses imprévues	6 447.85 €		002- Résultat reporté N-1	109 332.83 €	82 584.06 €
Total Dépenses	263 524.60 €	239 095.61 €	Total Recettes	263 524.60 €	239 095.61 €

En plus des charges et recettes liées au fonctionnement des services publics d'eau potable et d'assainissement à la charge de la commune, le budget primitif prend en compte la **réforme des redevances de l'agence de l'eau**. En effet la commune devient assujettie aux redevances suivantes : **redevance pour la performance des réseaux d'eau potable** et **redevance pour la performance du système d'assainissement collectif**. Le délégataire percevra des contre-valeurs par le biais de la facturation aux usagers, les reversera à la commune qui pourra alors d'acquitter des nouvelles redevances.

Les **dépenses prévisionnelles** prennent en compte les orientations suivantes :

- ligne budgétaire pour la prise en charge des entretiens et réparations des réseaux, à hauteur de 48 048.74 €
- réalisation des prélèvements pour les analyses CVM sur le réseau AEP

- réalisation du contrôle du dispositif d'autosurveillance du système d'assainissement (nouvelle obligation réglementaire à réaliser tous les deux ans par un bureau de contrôle autre que le délégataire ou les services communaux)
- acquittement des redevances de performance auprès de l'agence de l'eau, à hauteur de 7 000 €
- amortissements des investissements réalisés par la commune, à hauteur de 161 646.87 €

En plus de l'excédent reporté, les **recettes prévisionnelles** s'articulent avec :

- recettes liées à la part communale (surtaxe) et aux contre-valeurs liées aux redevances de performance, perçues sur les facturations d'eau potable et d'assainissement collectif, à hauteur de 102 000 €
- redevances annuelles versées par le délégataire en charge de la gestion des services, à hauteur de 6 511.55 €
- amortissements des subventions reçues pour les investissements, à hauteur de 48 000 €

La part communale perçue sur les facturations d'eau potable et d'assainissement a été instaurée en 2012 ; sa part fixe et sa part variable applicable à la consommation sont inchangées depuis leur mise en place.

Section d'Investissement

La **section d'investissement du budget primitif** est construite autour d'orientations budgétaires déterminée par l'équipe municipale, auxquels s'ajoutent les investissements nécessaires au fonctionnement des services publics d'eau potable et d'assainissement à la charge de la commune. La section s'équilibre à **601 233.87 € HT**.

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	BP 2025	BP 2026	Chapitres budgétaires	BP 2025	BP 2026
16- Emprunts et dettes assimilées	30 000,00 €	30 000,00 €	13- Subventions d'investissement	8 663,00 €	24 118,00 €
20- Immobilisations incorporelles	100 000,00 €	100 000,00 €	16- Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
21- Immobilisations corporelles	120 000,00 €	100 000,00 €	040- Opération d'ordre de transfert	154 676,75 €	161 646,87 €
23-Immobilisations en cours	370 000,00 €	323 233,87 €	041- Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
040-Opérations d'ordre de transfert	47 589,55 €	48 000,00 €	001- Solde d'exécution reporté	529 104,95 €	415 469,00 €
041-Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €			
020- Dépenses imprévues	24 855,15 €				
Total Dépenses	692 444,70 €	601 233,87 €	Total Recettes	692 444,70 €	601 233,87 €

Les **enjeux liés à la performance des réseaux d'eau potable et d'assainissement** sous-tendent les investissements inscrits au projet de budget primitif 2025.

Le projet de budget primitif reprend les restes à réaliser de l'exercice 2025 qui s'établissaient comme suit :

- Achèvement des études pour la réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement collectif, réalisés en groupement de commandes avec la communauté de communes (8 202.88 €)
- Changement de certains satellites de télégestion sur les réseaux et équipements d'eau potable et d'assainissement collectif (12 574 €)

Le schéma directeur pour l'assainissement collectif permettra d'élaborer un programme pluriannuel de travaux à réaliser pour un retour à la conformité du système d'épuration. Des travaux de chemisage et/ou de renouvellement de canalisations au Baugé sont pressentis, ainsi que la réalisation d'un bassin de stockage en amont de la station d'épuration.

Le schéma directeur pour l'eau potable permettra également l'établissement d'un programme pluriannuel de travaux ; la campagne d'analyse des CVM devrait également donner des orientations sur le renouvellement des canalisations. A noter que si la présence des CVM est avérée, la commune devra réaliser le renouvellement de la canalisation concernée dans un délai contraint.

Le programme d'investissements prévu au budget primitif 2026 est financé par les **recettes prévisionnelles de la section**, réparties autour des masses budgétaires suivantes :

- versement des subventions du département du Loiret obtenues pour les travaux de renouvellement des réseaux AEP (rue de vilmorin et rue du gué mulot), à hauteur de 24 118 €
- amortissements des investissements réalisés par la commune, à hauteur de 161 646.87 €
- solde d'exécution reporté de la section d'investissement, à hauteur de 415 469.00 €

III/ Présentation agrégée du budget principal et du budget annexe

Section d'investissement	BP 2025	CFU 2025	RàR 2025	BP 2026
Dépenses	2 126 968,35 €	1 235 537,92 €	97 497,31 €	1 809 101,49 €
Recettes	2 126 968,35 €	1 340 291,64 €	239 178,80 €	1 809 101,49 €
Section de fonctionnement	BP 2025	CFU 2025	RàR 2025	BP 2026
Dépenses	2 801 174,07 €	2 097 490,92 €	0,00 €	2 801 183,67 €
Recettes	2 801 174,07 €	2 949 816,14 €	0,00 €	2 801 183,67 €
Total Dépenses	4 928 142,42 €	3 333 028,84 €	97 497,31 €	4 610 285,16 €
Total Recettes	4 928 142,42 €	4 290 107,78 €	239 178,80 €	4 610 285,16 €
Solde	0,00 €	957 078,94 €	141 681,49 €	0,00 €

IV/ Niveaux d'Épargne Brute et d'Épargne Nette sur la base des comptes administratifs

	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Excédent de fonctionnement reporté N-1	168 111,47 €	144 875,43 €	109 332,83 €
Recettes réelles de fonctionnement	89 125,34 €	92 027,31 €	83 358,13 €
Sous-total Recettes de fonctionnement	257 236,81 €	236 902,47 €	192 690,96 €
Dépenses réelles de fonctionnement	22 960,94 €	20 647,74 €	5 818,75 €
Marge brute ou épargne de gestion	234 275,87 €	216 254,73 €	186 872,21 €
Frais financier DF chapitre 66	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Épargne brute	234 275,87 €	216 254,73 €	186 872,21 €
Capital de la dette DI chapitre 16	25 474,90 €	25 474,90 €	25 474,90 €
Épargne nette	208 800,97 €	190 779,83 €	161 397,31 €

L'épargne de gestion permet de dégager les marges de manœuvre de la Commune pour la gestion des services publics. L'épargne brute (épargne de gestion – intérêts des emprunts) doit permettre d'une part le remboursement du capital de la dette, et d'autre part l'engagement d'investissements sur fonds propres. L'épargne nette (épargne brute – capital de la dette) correspond donc aux marges de manœuvres de la Commune en matière d'investissements.

V/ Niveau d'endettement et capacité de désendettement

Les emprunts et dettes assimilées contractés par la Commune sur le budget annexe, sous la forme d'avances à taux zéro obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, correspondent aux quatre opérations d'équipements suivantes :

- Construction et reconstruction de la station d'épuration : emprunt total de 378 019 €, décomposé comme suit :
 - emprunt de 305 219 € / extinction en 2034
 - emprunt de 72 797 € / extinction en 2039
- Réhabilitation des boîtes de branchement au Baugé : emprunt de 21 362 € / extinction en 2027
- Travaux d'assainissement au Baugé : emprunt de 26 755 € / extinction en 2027
- Réhabilitation d'une canalisation d'eaux usées : emprunt de 43 030 € / extinction en 2033

Le tableau ci-après détaille l'évolution de la dette de la Commune sur les trois derniers exercices.

	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Capital restant dû au 01/01/N	282 007,62 €	256 532,72 €	231 057.82 €
Remboursement capital de la dette	25 474,90 €	25 474,90 €	25 474.90 €
Nouvel emprunt	0,00 €	0,00 €	0.00 €
Capital restant dû au 31/12/N	256 532,72 €	231 057,82 €	205 582.92 €
Variation de l'encours			
Encours de la dette en € / habitant	98,48 €	88,88 €	78.89 €
Poids de la dette en années de recettes courantes	2,88	2,52	2.46 €
Poids de la dette en années d'épargne brute	1,10	1,07	1.10 €

Pour information, le tableau ci-après présente une mise en perspective de l'encours de la dette par habitant de la commune avec l'ensemble des communes toutes strates confondues, pour les budgets annexes :

	Nogent sur Vernisson 2025	Niveau moyen 2023 national
Encours de la dette en € / habitant	78.89 €	204,00 €